Image not found or type unknown

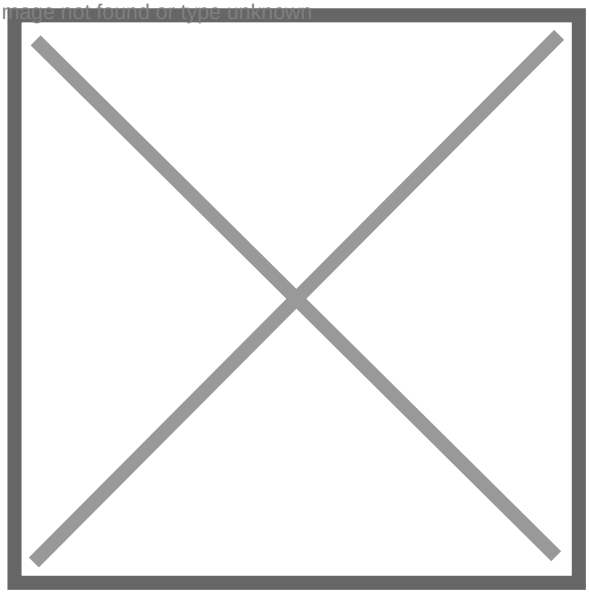

Reponse a carry sur coefficient

Par **MAROLIV**, le **31/07/2009** à **15:37**

Bonjour Carry
Eh bien, cette modification de coefficient a juste été mentionnée sur les bulletins depuis janvier 2008, l'entreprise est assujettie à une convention collective comportant une partie Logistique, alors que l'emploi relève de la convention principale depuis 2005. Ce qui change tout pour le salaire, alors je voudrai savoir si c'est le coefficient qui prime ou la dénomination de l'emploi. Avant Coeff.113 et depuis 2008 coeff.113 L mais pas de changement de Brut.
MERCI pour votre aide

Par **Visiteur**, le **31/07/2009** à **18:14**

avez vous regardé sur votre convention collective l'intitulé du coef 113L ?

ce n'est pas normal de ne pas avoir le bon intitulé..

vous devriez déjà vous rapprocher de votre patron pour lui demander pourquoi
la dénomination ne correspondant pas au coef.

vous avez changé de convention en janvier 2008 ? est elle bien mentionnée sur la fiche de paye....

ps.. si vous voulez répondre ne créez pas un nouveau post.. mais utilisez la fonction répondre... merci

Par **MAROLIV**, le **31/07/2009** à **18:37**

Bonsoir Carry, il n'est pas possible de demander au patron car procédure de licenciement économique en cours avec pas mal de soucis. En fait l'entreprise n'a pas changé de Convention mais a été obligée suivant son code APE d'appliquer la Convention Collective Transports branche logistique suite à décision des syndicats en janvier 2005. La dénomination de l'emploi correspond au transport coeff 113, et en janvier 2008 il a modifié le coef en 113 L c'est à dire logistique sans changer dénomination ni le salaire, alors j'aimerai savoir ce qui l'emporte, le coeff ou la dénomination car évidemment il y une bonne différence de salaire. Merci à Bientot

Par **Visiteur**, le **01/08/2009** à **08:32**

le mieux serait de voir avec un syndicat.... car j'ai vu qu'il y avait eu des accords.. mais la convention des transports est tellement tordue...

je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas réagi avant.. ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés